



**CAHIER DES  
CLAUSES  
TECHNIQUES  
PARTICULIERES  
(C.C.T.P.)**

ACHAT DE LITS  
MEDICALISES

# PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTE OPERATION

---

## 1 – PRESCRIPTIONS A OBSERVER POUR REpondre A L'APPEL D'OFFRES

---

Le devis présenté par l'entreprise devra être clair, précis et détaillé par poste, le paiement sera réalisé au moment de la livraison du matériel aucun acompte ne sera réalisé.

Le soumissionnaire devra répondre à la lettre et sans la moindre modification à chaque poste du C.C.T.P.

Remplacement de 45 lits à la résidence Parc er vor de MEUCON.

## 2 – VARIANTE

---

Sans Objet.

## 3 – CONNAISSANCE DU C.C.T.P.

---

Le présent C.C.T.P. ainsi que les pièces graphiques ont pour objet de renseigner l'entreprise sur la nature des prestations à effectuer, sur leur nombre, leur dimension et leur emplacement.

D'une part et, dans la mesure où ils y sont soumis, les matériels doivent être conformes à la directive n° 93/42/CEE du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive européenne n° 2007/47/CE du 5 septembre 2007.

L'ensemble des produits identifiés comme "dispositifs médicaux" devra :

- Être conçu de telle sorte que leur utilisation, dans les conditions et aux fins prévues, ne compromette pas l'état clinique et la sécurité des résidents,
- Être conçu et fabriqué de manière à ne pas présenter de risques pour ceux qui les manipulent,
- Porter le marquage "CE" qui symbolise la conformité à ces dispositions et le respect des procédures de conformité
- Respecter les dispositions de la NF EN 60601-2-52 portant sur les lits médicaux

D'autre part, les matériels doivent être conformes à la directive du Conseil 73/23/CEE du 19 février 1973 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, modifiée par la directive du Conseil 93/68/CEE du 22 juillet 1993 et par le décret n° 95-1081 du 03 octobre 1995 relatif à la sécurité des personnes, des animaux, et des biens lors de l'emploi des matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension.

Le titulaire ne saurait se prévaloir de l'absence de référence, dans le présent CCTP, à un texte réglementaire ou législatif pour prétendre s'y soustraire.

---

## 4-EXIGENCES REQUISES.

---

L'ensemble des matériels doit être conçu pour une utilisation intensive et ne doit pas causer de dommages corporels aux résidents, aux personnels soignants et aux tiers.

Les matériels doivent répondre aux exigences suivantes :

- Les zones de pincement doivent être rendues inaccessibles et le passage des doigts étudié pour minimiser tout risque de coincement
- Les matériels doivent être particulièrement stables à la charge (anti-basculement) et robustes
- Les matériels doivent être résistants aux chocs, aux rayures et aux produits pharmaceutiques
- Les matériels doivent répondre aux exigences d'ergonomie dans leur conception de manière à ce qu'ils répondent au mieux aux fonctions pour lesquelles ils sont destinés
- Les matériels doivent assurer, dans une sécurité maximum, un confort d'utilisation tant pour les résidents que le personnel soignant
- Les matériels doivent pouvoir se nettoyer facilement avec les produits de nettoyage usuels y compris les roulettes le cas échéant (ils doivent résister aux détergents et aux produits désinfectants usuels du marché)
- Les matériels ne doivent pas comporter d'éléments qui favorisent la rétention de poussière, de liquides ou de matériaux contaminés
- Les surfaces des matériels doivent être le plus lisse possible et les assemblages doivent être conçus de manière à minimiser les saillies, les rebords et les recoins
- Les chants des surfaces horizontales des matériels doivent être arrondis, adoucis ou chanfreinés
- Les matériels doivent résister à la lumière
- Les différents modèles de lits proposés aux résidences Mareva et retenus devront être mis à l'essai pour une durée d'une semaine auprès des équipes soignantes. Une formation sera réalisé pour chaque équipe soignante.
- Chaque produit doit être conforme aux caractéristiques techniques exigées dans le présent CCTP.

## 5- LIT HAUTEUR STANDARD (hébergement hôtelier)

### **LIT HAUTEUR STANDARD**

#### **Caractéristiques techniques**

- Plan de couchage 200x90 cm (+- 5 cm)
- Hauteur variable électrique **permettant une position basse du lit à 25 cm au sommier et une position haute du lit  $\geq 70$  cm** (mesure entre le sol et le point le plus haut du sommier avec roues proposées de base)
- Relève-buste électrique à translation
- Plicature des genoux électrique
- Relève-jambes manuel à minima
- **Position fauteuil à l'aide de la proclive électrique**
- Condamnation des fonctions électriques
- Télécommande filaire
- **Roues avec système de frein**
- Paire de dossiers en bois et/ou en métal décor bois (la gamme standard devra être proposée), avec main courante ouverte sur plus de la moitié de la longueur du dossier pied de lit au minimum

#### **Equipements complémentaires obligatoires**

- Remise à plat d'urgence manuelle du relève-buste (CPR)
- Déclive électrique
- Paire de barrières pleine longueur escamotables en bois et/ou métal décor bois avec paire de dossiers
- Possibilité d'adaptation d'une poignée de préhension, système d'aide à la mobilité du résident.
  
- Accessoires

#### **(2 accessoires au minimum)**

- Extension pied de lit
- Tige porte-sérum hauteur fixe
- Tige porte-sérum hauteur réglable
- Potence d'angle fixe
- Potence d'angle orientable
- Poignée de préhension + fixation (l'unité)
- Support flexible pour télécommande filaire de base

#### **Formation du personnel soignant et technique**

- Maintenance préventive par lit
- Maintenance tous risques par lit
- Utilisation du lit pour le personnel soignant (un planning sera réalisé en fonction des phases de livraison).